



CHARTRE DES VOYAGES

Des voyages sont annuellement proposés par des professeurs de l'UTL-TB à tous les adhérents.

1- **L'UTL-TB** approuve ces initiatives qui complètent heureusement les cours et resserrent les liens entre adhérents.

- Elle autorise les professeurs à évoquer leurs projets durant les cours.
- Elle accepte d'en faire part aux adhérents par ses divers moyens de communication (tableau d'affichage, site internet...) et de diffuser les comptes rendus dans *Libre Cours*.
- Elle loue, pour une modique somme, aux adhérents participant aux voyages, des émetteurs-récepteurs pour permettre une bonne écoute des guides.

2- La responsabilité de ces voyages incombe exclusivement aux **Voyagistes** contactés par les professeurs accompagnateurs. L'UTL-TB n'assume aucune responsabilité dans l'organisation et la réalisation des voyages et ne saurait être recherchée à cet égard pour quelque cause que ce soit par les professeurs, les organisateurs, les accompagnateurs ou les participants.

3- Chaque **professeur qui accompagne, à titre bénévole** :

- Propose le contenu culturel du voyage, informe du projet, le plus tôt possible, le Chargé de la coordination des voyages au sein de l'UTL TB, et choisit un Voyagiste.
- S'assure, au cours du voyage, du bon déroulement du programme.
- Peut participer à l'accompagnement culturel et scientifique, en complément et en concertation avec le Guide local, qui représente localement le Voyagiste.
- Veille à la cohésion et à la bonne harmonie du groupe.
- En cas de difficultés, il est seul habilité à contacter le Voyagiste.

La présente Charte doit être obligatoirement signée par tous les participants aux voyages.